

# PARC DE STATIONNEMENT PORTE DE L'ESTEREL VALLON DE L'AUTEL A THEOULE-SUR-MER

Rue Jean Baptiste PASTOR  
06590 Théoule-sur-mer

## MAITRISE D'OUVRAGE



MAIRIE DE  
THEOULE-SUR-MER  
BP 40001  
1 place du Général Bertrand  
06591 Théoule-sur-mer CEDEX  
06 29 11 41 71

## ARCHITECTE-MANDATAIRE

**ATELIER  
DU  
PONT**

Anne-Cécile COMAR  
Philippe CROISIER  
75012 Paris  
*adp@atelierdupont.fr*  
01 53 33 24 10

## BUREAU D'ETUDE TCE- VRD

EDEIS AGENCE  
29, Avenue Auguste Vérola  
06200 Nice

## INGENIERIE ENVIRONNEMENTALE

89 rue de Reuilly  
75012 Paris

## PAYSAGISTE

BABYLONE  
56, Rue du Paradis  
75010 Paris

## GEOTECHNICIEN

FUGRO  
5-6 Esplanade Charles de Gaulle  
92000 Nanterre

## BUREAU D'ETUDE HYDRAULIQUE

AQUAGEOSPHERE  
13, avenue des Maquisards  
13126  
Vauvenargues

**Dévoisement du Vallon de l'Autel**

**APS**

PHASE

**01**

IDENTIFIANT

INTITULE DU DOCUMENT

<b>TSM</b>	<b>APS</b>			<b>EDEIS</b>	<b>VRD</b>	<b>NTE</b>	<b>TTZ</b>	<b>B</b>	<b>26/11/21</b>
PROJET	PHASE	IDENTIFIANT		EMETTEUR	LOT	TYPE	ZONE	INDICE	DATE

## Sommaire

I. PRESENTATION DU PROJET .....	2
II. DEVOIEMENT DU VALLON DE L'AUTEL .....	3
A. SITUATION EXISTANTE .....	3
B. SITUATION PROJETEE.....	3
C. DESCRIPTIF DES TRAVAUX.....	5
D. CHOIX DES MATERIAUX.....	5
E. MESURES PREVENTIVES EN PHASE TRAVAUX .....	5

# I. PRESENTATION DU PROJET

La présente note a pour objet de présenter les travaux de dévoiement du vallon de l'Autel à réaliser dans le cadre du projet de construction d'un parc de stationnement sur la commune de Théoule sur Mer.



Plan de situation du projet

Ce projet comprend :

- Un parc de stationnement public de véhicules
- Un bureau d'accueil du Parc de l'Estérel
- Des locaux techniques et administratifs pour les besoins des Services Techniques de la Ville
- Un plateau aménageable habitable livré sans cloisonnement mais équipés des différents réseaux pour les besoins futurs de la commune en fonction du potentiel résiduel.

Le vallon de l'Autel est canalisé dans l'emprise du projet et doit faire l'objet d'un dévoiement afin de libérer les emprises nécessaires à la construction du parc de stationnement.

## II. DEVOIEMENT DU VALLON DE L'AUTEL

Le vallon de l'Autel collecte un bassin versant d'environ 160 ha. Ce vallon est essentiellement à ciel ouvert mais devient canalisé à l'amont du parking existant.

### A. SITUATION EXISTANTE

La portion enterrée du vallon traversant l'emprise du projet est constitué d'un ouvrage route de section variable, se réduisant lentement pour tendre vers une section circulaire d'environ 2 mètres de diamètre à l'aval du projet.



*Début tronçon canalisé du Vallon*



*Tronçon canalisé (amont emprise projet)*

Cet ouvrage de gestion des eaux pluviales se situe dans l'emprise du futur parc de stationnement, il est donc nécessaire de réaliser son dévoiement.

### B. SITUATION PROJETEE

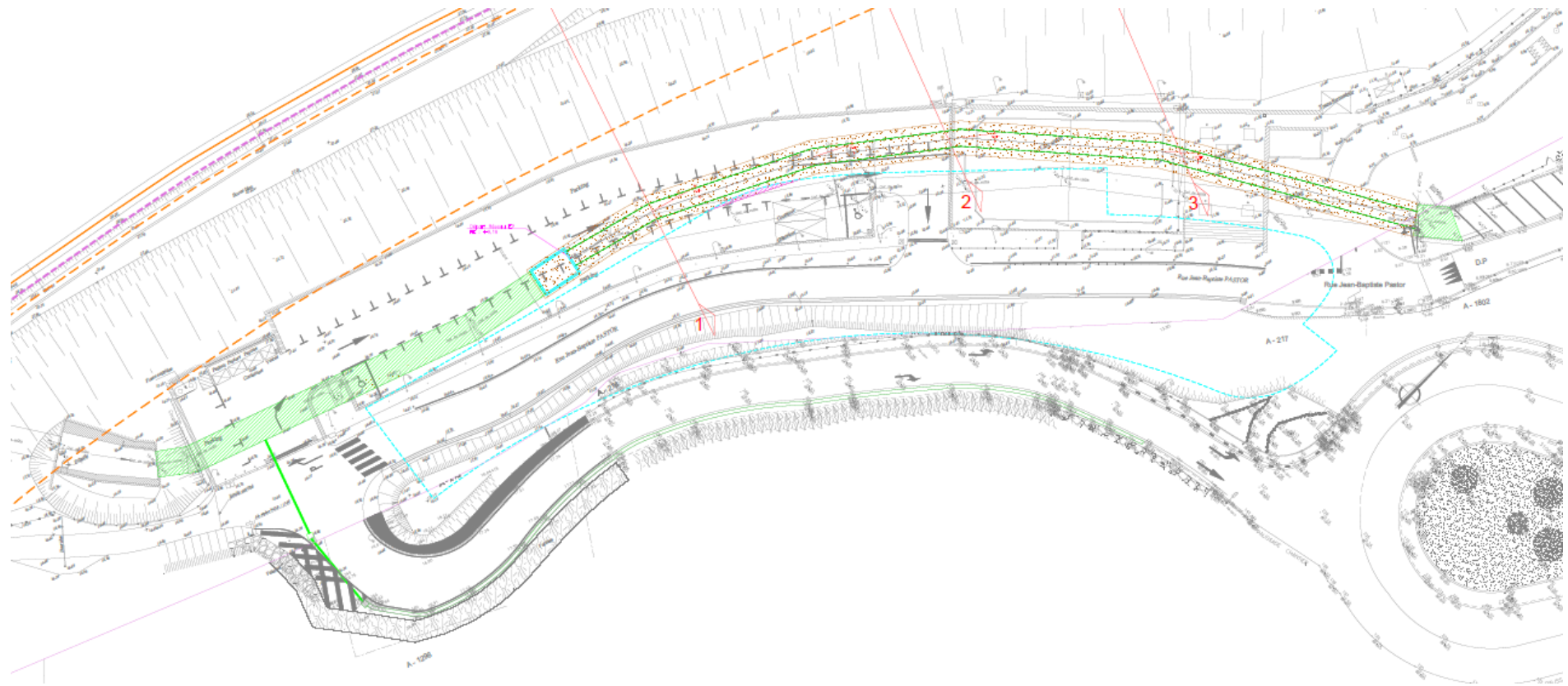
Une étude hydraulique a été réalisée sur le bassin versant amont afin de déterminer ses débits de références et ainsi dimensionner le nouvel ouvrage.

Afin d'assurer le transit du débit centennal, il est nécessaire de prévoir une canalisation de diamètre intérieure 2 mètres dont la nouvelle implantation a été définie en considérant :

- L'emprise du futur bâtiment
- La proximité de la voie ferrée et la nécessité de se trouver hors du profil P1 SNCF.
- Le respect des fils d'eau amont et aval (le profil en long sera donc conservé)

La canalisation prévue en Ø2000 permet de répondre aux attentes de l'Etat, c'est-à-dire, absorber la crue centennale. Néanmoins, pour répondre aux attentes de l'Agglomération Cannes Lérins, les poursuites des études de maîtrise d'œuvre permettront d'optimiser le tracé ainsi que le gabarit de la buse projetée.

Le tracé de la nouvelle canalisation au stade des études avant-projet est présenté ci-après.



*Plan du dévoiement du vallon de l'Autel (canalisation et emprise tranchée)*

## C. DESCRIPTIF DES TRAVAUX

Les travaux de dévoiement du vallon de l'Autel comprendront notamment :

- Les démolitions de voirie
- La suppression de 5 arbres présents dans l'emprise du projet
- Les terrassements jusqu'à 7 mètres de profondeur et évacuation des matériaux
- La démolition de l'ouvrage voute existant (démolition ouvrage pierres ou dépose et évacuation des éléments acier) dans l'emprise du nouveau tracé
- Le blindage de la tranchée
- La fourniture et pose des éléments de canalisation DN 2000 mm
- La réalisation du lit de pose et de l'enrobage en sable ou gravillon
- Les remblaiements de tranchée en GNT 0-31,5
- La réalisation d'un ouvrage de raccordement amont (raccordement ouvrage voute – nouvelle canalisation) en béton faisant également office de chambre de visite
- La réalisation d'un ouvrage de raccordement aval en béton

**N.B.** : La rampe d'accès existante au niveau de l'avenue Montier sera conservée et permettra d'accéder à l'ouvrage via l'utilisation d'une brouette à moteur.

## D. CHOIX DES MATERIAUX

Le dévoiement du vallon de l'Autel est envisagé via la pose de canalisation fonte ou PEHD. Ces matériaux offrent la possibilité de poser des tronçons de longueur 8 m, au lieu de 2 m pour les ouvrages bétons par exemple.

La pose de tronçon de 8 mètres limitera ainsi les emboitements et réduira les délais d'exécution des travaux.

Le lit de pose et l'enrobage des canalisations seront réalisés en sable 0/4 ou gravillon 4/6.

Le remblaiement de la tranchée sera réalisé en GNT 0-31,5.

## E. MESURES PREVENTIVES EN PHASE TRAVAUX

Les principales contraintes vis-à-vis de la gestion des eaux pluviales en phase travaux sont les suivantes :

- Continuité hydraulique à assurer
- Protection de l'environnement (Le rejet en mer se trouvant à environ 500 mètres de la zone de travaux)

La continuité hydraulique sera maintenue durant la phase travaux. L'entreprise prendra toutes les dispositions nécessaires pour l'assurer, notamment en cas de fortes précipitations annoncées.

Une attention particulière sera ensuite portée sur la propreté des canalisations avant et après pose dans la tranchée. Une inspection visuelle sera demandée pour chaque nouvel élément posé.

Les travaux de terrassement peuvent engendrer un apport important de MES. La profondeur des tranchées nécessitera la mise en place de blindage ce qui limitera ainsi les apports de matériaux via le maintien des terres.

Des filtres à paille pourront être positionnés en amont immédiat de la nouvelle conduite en phase travaux pour limiter l'apport de MES dans le nouvel ouvrage en cas de précipitations.

L'entretien des véhicules de chantier ainsi que leur approvisionnement en carburant seront effectués en dehors de la zone de terrassement, dans un lieu non susceptible de permettre un transfert rapide d'une pollution accidentelle vers le vallon. Pour le lavage du matériel et des engins, une fosse de nettoyage sera aménagée à l'écart de la tranchée.

Les modalités de récupération et d'évacuation des matériaux pollués ou des polluants liquides seront établies par l'Entreprise en charge des travaux. Les citernes d'approvisionnement devront être équipées de dispositifs de sécurité. La mise en œuvre des processus de fabrication des bétons, mortiers, chaussées, ou tout autre matériau potentiellement polluant, sera effectuée de façon à ce que les produits ou pertes liées aux précipitations ne polluent pas le vallon de l'Autel.

L'entreprise devra également prévoir la collecte et l'évacuation des eaux de ruissellement en phase chantier avec mise en place de système de décantation avant rejet au vallon.